

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 44

6 janvier 2012

SOMMAIRE

AI Global Investments S.à r.l.	2083	BPIC S.à r.l.	2108
AOL Europe Services S.à r.l.	2108	Brasserie Vis-à-Vis S.à r.l.	2109
Arpi s.à r.l.	2093	Bureauconcept S.A.	2109
ARTEMIS Information Management	2087	BW Invest S.A.	2109
Athamas Holdings S.à r.l.	2087	BW Invest S.A.	2112
Avalon Investment Sàrl	2088	Cannon Street Project S.à r.l.	2112
Bakform, s.à r.l.	2100	Capitale Ingenium S.A.	2103
BA S.à r.l.	2100	CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A.	2112
Base 2000 S.A.	2101	DMF-CN S.à r.l.	2102
Batimo S.à r.l.	2101	Exex S.A.	2107
Bauvalto S.A.	2101	Galatee S.A.	2099
BC Kane S.à r.l.	2089	Henri GILSON SA	2086
BCP Cayman Family OSUM S.à r.l.	2102	ICREM Holding A.G.	2109
BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l.	2103	Immobilière Ebel S.à r.l.	2098
BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l.	2103	LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l. ...	2090
BCP Cayman V OSUM S.à r.l.	2102	O.G.F.I.	2087
BC Sport S.A.	2101	PFCE Czech I S.à r.l.	2095
BC Suzu S.à r.l.	2089	Pradera Southern Formia S.à r.l.	2079
BC Suzu S.à r.l.	2102	Pradera Southern Holdco S.à r.l.	2079
Beim Engelchen S.à r.l.	2089	Pradera Southern Nuoro S.à r.l.	2079
Bella Notte Sàrl	2106	Pradera Southern Piacenza S.à r.l.	2079
Benvolio Investments S.A.	2089	Pradera Southern Romanina S.à r.l.	2079
Bevis Marks 2 S.à r.l.	2097	Pradera Southern Viterbo S.à r.l.	2079
B.I.E. Lux	2088	RO Familsen	2066
Bifraco S.A.	2106	Saltri HoldCo S.à r.l.	2104
Biotoscana Investments & Cy S.C.A.	2097	Schaefer A.G.	2109
Biotoscana Seamar Family Luxco S.à r.l.	2097	The Green Beans S.à.r.l.	2088
BJ Promotions S.à r.l.	2104	Tonini Entreprises S.A.	2107
Blue Fin S.A.	2090	ZT Poland II	2100
Blue Sky Aviation S.à r.l.	2093		

RO Familsen, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 42, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 164.752.

—
CROSS-BORDER MERGER PROPOSAL

of the management board of
Ro Familsen
(as the Acquiring Company)
and
the board of directors of
SVA Holding ApS
(as the Company Being Acquired)

Projet Commun de Fusion Transfrontalière

Les organes de direction de:

1. Ro Familsen, une société à responsabilité limitée - société de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.752 (la «Société Absorbante»); et

2. SVA Holding ApS, une société à responsabilité limitée de droit danois, ayant son siège social à Vingardsgade 22, 9000 Aalborg, Denmark, ayant un capital social de DKK 125.000 (approx. EUR 16.824), immatriculée au Danish Commerce and Companies Agency sous le numéro 27982336 (la «Société Absorbée»),

(et ensemble avec la Société Absorbante, les «Sociétés qui Fusionnent»);

Considérant que:

(i) M. Soren Vang Andersen est le détenteur de l'intégralité du capital social émis (et libéré) de chacune des Sociétés qui Fusionnent.

(ii) Les Sociétés qui Fusionnent ont un organe de direction unique.

(iii) Les Sociétés qui Fusionnent n'ont pas été dissoutes ou déclarées en faillite, aucun sursis de paiement n'a été déclaré non plus concernant les Sociétés qui Fusionnent.

(iv) Les Sociétés qui Fusionnent n'ont pas de comité d'entreprise ou organisation syndicale qui a parmi ses membres des employés de l'une des Sociétés qui Fusionnent ou l'une de leurs filiales,

proposent une fusion transfrontalière au sens de la Directive 2005/56/EC du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières de sociétés à responsabilité limitée et les lois locales pertinentes applicables aux Sociétés qui Fusionnent, fusion à la suite de laquelle:

- la Société Absorbée n'existera plus; et

- l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée sera transmis de façon universelle à la Société Absorbante, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers.

Les renseignements qui doivent être mentionnés en vertu de l'article 272 de la loi danoise sur les sociétés et l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise») sont les suivants:

a. Type de personne morale, dénomination et siège social des Sociétés qui Fusionnent.

(i) Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial Ro Familsen, ayant son siège social au 42, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) la société à responsabilité limitée («anpartsselskab») SVA Holding ApS, ayant son siège social à Vingardsgade 22, 9000 Aalborg, Denmark.

b. Le rapport d'échange des actions ou parts et le cas échéant le paiement de toute soulté.

- La Société Absorbante:

Le capital social de la Société Absorbante s'élève à EUR 12.500 représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune.

- La Société Absorbée:

Le capital social de la Société Absorbée s'élève à DKK (125.000) (approx. EUR 16.824) représenté par cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales ayant une valeur nominale de DKK 1 chacune.

- Rémunération de l'apport

Pour toutes les cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales émises ayant une valeur nominale de DKK1 dans le capital social de la Société Absorbée telles que détenues par l'actionnaire unique de la Société Absorbée avant la mise en oeuvre

de la fusion, l'actionnaire de la Société Absorbée acquerra seize mille huit cent vingt quatre (16.824) parts sociales dans le capital de la Société Absorbante avec une valeur nominale de EUR 1 chacune et par conséquent la Société Absorbante augmentera son capital social d'un montant de EUR 16.824 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 à EUR 29.324 par l'émission de seize mille huit cent vingt quatre (16.824) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 ayant la même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société Absorbante.

Aucune soulte en espèces n'est à payer.

c. Mesures proposées concernant la conversion des actions de la Société Absorbée. L'octroi de parts de la Société Absorbante à l'unique associé de la Société Absorbée lors de la fusion sera enregistré dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante.

d. Date à laquelle l'actionnaire de la Société Absorbée bénéficiera des profits dans la Société Absorbante. La date à laquelle la fusion transfrontalière deviendra légalement effective.

e. Date à partir de laquelle les données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société Absorbante en vertu de l'article 272 (1) 6 de la loi danoise sur les sociétés et l'article 261 (2) e de la Loi Luxembourgeoise. Les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante rétroactivement à compter de la date de constitution de la Société Absorbante étant le 18 novembre 2011. Le dernier exercice social de la Société Absorbée prendra donc fin le jour avant la date à laquelle la Société Absorbante fut constituée.

f. Droits et compensations aux frais de la Société Absorbante accordés en vertu de l'article 272 (2) (7) de la loi danoise sur les sociétés et l'article 261 (2) f de la Loi Luxembourgeoise. Etant donné que personne ne dispose, en tout autre capacité qu'actionnaire, des droits spéciaux à l'encontre la Société Absorbée, aucun droit spécial et aucune compensation ne seront accordés à quiconque aux frais de la Société Absorbante.

g. Avantages à accorder à un membre des organes d'administration, de direction ou de contrôle des Sociétés qui Fusionnent ou à toute autre partie impliquée dans la fusion, en relation avec la fusion, en vertu de l'article 272 (2) (7) de la loi danoise sur les sociétés et l'article 261 (2) g de la Loi Luxembourgeoise. Aucun.

h. Statuts de la Société Absorbante. Les statuts de la Société Absorbante seront modifiés en raison de la fusion, mais seulement pour ce qui concerne le montant du capital social émis. Les statuts de la Société Absorbante ont été dressés par un acte notarié signé le 18 novembre 2011 par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis. Le libellé consécutif des statuts actuels de la Société Absorbante et des statuts après modification en relation avec la fusion sont annexés au présent projet de fusion transfrontalière en tant qu'Annexe A et Annexe B.

i. Effets probables sur l'emploi. La fusion transfrontalière n'entraînera aucun effet sur l'emploi parce que les Sociétés qui Fusionnent n'auront aucun employé à la date de la fusion.

j. Procédures pour la participation des travailleurs. Etant donné qu'aucune des Sociétés qui Fusionnent n'est soumise à des règles nationales concernant la participation des travailleurs dans l'Etat membre de l'Union Européenne où il a son siège social, aucun arrangement de participation des travailleurs comme mentionné à l'article 272 (2) (10) de la loi danoise sur les sociétés ne doit être pris par la Société Absorbante.

k. Renseignements sur l'évaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée à acquérir par la Société Absorbante en vertu de l'article 261 (4) d de la Loi Luxembourgeoise et l'article 272 (2) (11) de la loi danoise sur les sociétés Code Civil Danois. L'évaluation de l'actif et du passif en question de la Société Absorbée à acquérir par la Société Absorbante a été effectuée dernièrement le 17 novembre 2011 dans les états financiers intérimaires de la Société Absorbée.

l. Date des comptes annuels récemment adoptés ou des états financiers intérimaires. La date des derniers comptes annuels adoptés de la Société Absorbée utilisés afin d'établir les conditions de la fusion transfrontalière est le 31 décembre 2010. La date des états financiers intérimaires de la Société Absorbante utilisés afin d'établir les conditions de la fusion transfrontalière est le 9 décembre 2011.

m. Intentions concernant la composition du conseil de gérance de la Société Absorbante après la fusion transfrontalière. Il n'y a aucune intention de changer la composition du conseil de gérance après la fusion transfrontalière.

Actuellement, il est composé de la manière suivante:

Gérant unique de la Société Absorbante:

- M. Soren Vang Andersen.

n. Continuation ou cessation envisagée des activités. Les activités de la Société Absorbée seront poursuivies par la Société Absorbante.

o. Effets de la fusion sur le fonds de commerce et les réserves distribuables de la Société Absorbante. Les effets de la fusion transfrontalière sur le fonds de commerce sont les suivants: Aucun.

Les effets de la fusion transfrontalière sur les réserves distribuables:

Les réserves distribuables de la Société Absorbée seront ajoutées aux réserves distribuables de la Société Absorbante.

p. Proposition pour le niveau de compensation des actionnaires. Aucune compensation pour les actionnaires votant contre la proposition pour donner effet à la fusion transfrontalière n'est proposée, étant donné qu'il n'est pas prévu que des votes seront exprimés contre cette proposition et étant donné qu'il n'y a qu'un actionnaire unique pour chacune des Sociétés Qui Fusionnent approuvant la fusion transfrontalière.

q. Annexes. Les annexes de ce projet constituent une partie intégrante de ce projet.

Cross-Border Merger Proposal

The management bodies of:

1. Ro Familsen, a private limited liability company - private wealth management company ("Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial") under the laws of Luxembourg, having its registered office at 42, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 164.752 (the "Acquiring Company"); and

2. SVA Holding ApS, a private limited liability company ("anpartsselskab") under Danish law, having its registered office at Vingardsgade 22, 9000 Aalborg, Denmark, having a share capital of DKK 125,000 (approx. EUR 16,824) registered with the Danish Commerce and Companies Agency under number 27982336 (the "Company Being Acquired"),

(and together with the Acquiring Company, the "Merging Companies");

Whereas:

(i) Mr. Soren Vang Andersen is the holder of the entire issued (and paid up) share capital of each of the Merging Companies.

(ii) Both companies consist of a single management body.

(iii) The Merging Companies have not been dissolved or declared bankrupt, nor has a suspension of payment been declared with respect to the Merging Companies.

(iv) None of the Merging Companies has a works council or a trade union that has amongst its members employees of one of the Merging Companies or any of their subsidiaries,

propose a cross-border merger within the meaning of the Directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council of the European Union of 26 October 2005 on cross-border mergers of limited liability companies and the relevant local laws applicable to the Merging Companies as a result of which merger:

- the Company Being Acquired will cease to exist; and

- all of the assets and liabilities of the Company Being Acquired will be transferred universally to the Acquiring Company, both as between the Company Being Acquired and the Acquiring Company and vis-a-vis third parties.

The data to be mentioned pursuant to article 272 of the Danish Companies Act and article 261 of law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Luxembourg Law") are as follows:

a. Type of legal entity, name and official seat/registered office of the Merging Companies.

(i) the private limited liability company - private wealth management company ("Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial") Ro Familsen, having its registered office at 42, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) the private limited liability company ("anpartsselskab") SVA Holding ApS, having its registered office at Vingardsgade 22, 9000 Aalborg, Denmark.

b. The exchange rate of the shares and the extent of the payments pursuant to the exchange rate.

- The Acquiring Company:

The subscribed share capital of the Acquiring Company is set at EUR 12,500, consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of EUR 1 each.

- The Company Being Acquired:

The subscribed share capital of the Company Being Acquired is set at DKK 125,000 (approx. EUR 16,824) consisting of one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a nominal value of DKK1 each.

- Exchange for the contribution

For all of the one hundred twenty five thousand (125,000) issued shares with a nominal value of DKK 1 in the capital of the Company Being Acquired as held by the sole shareholder of the Company Being Acquired prior to the effectuation of the merger, the applicable shareholder of the Company Being Acquired will acquire sixteen thousand eight hundred twenty four (16,824) shares in the capital of the Acquiring Company with a nominal value of EUR 1 each and consequently, the Acquiring Company will increase its share capital by an amount of EUR 16,824 so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 to EUR 29,324 through the issuance of sixteen thousand eight hundred twenty four (16,824) new shares with a par value of EUR 1 each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Acquiring Company.

No cash payments are to be made pursuant to the exchange rate.

c. Proposed measures in connection with the conversion of the shareholder ship of the Company Being Acquired.

The granting of shares in the Acquiring Company to the sole shareholder in the capital of the Company Being Acquired at the time of the effectuation of the merger will be registered in the shareholders' register of the Acquiring Company.

d. Date per which the shareholder of the Company Being Acquired will share in the profits of the Acquiring Company. The date on which the cross-border merger becomes legally effective.

e. Date per which the financial data of the Company Being Acquired will be accounted for in the annual accounts of the Acquiring Company pursuant to article 272 (1) (6) of the Danish Companies Act and article 261 (2) e) of the Luxembourg Law. The operations of the Company Being Acquired shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company with retroactive effect as from the date of the incorporation of the Acquiring Company being November 18, 2011. The last financial year of the Company Being Acquired will therefore end the day before the Acquiring Company was incorporated.

f. Rights and compensations at the expense of the Acquiring Company granted pursuant to article 272 (2) (7) of the Danish Companies Act and article 261 (2) f) of the Luxembourg Law. As there are no persons who, in any other capacity than as shareholder, have special rights against the Company Being Acquired, no special rights and no compensations will be granted at the expense of the Acquiring Company to anyone.

g. Benefits to be granted to a member of the administrative, management or control bodies of the Merging Companies or to another party involved with the merger, in connection with the merger with view to or pursuant to article 272 (2) (7) of the Danish Companies Act and article 261 (2) g) of the Luxembourg Law. None.

h. Articles of association of the Acquiring Company. The articles of association of the Acquiring Company shall be amended in connection with the merger, but solely in respect of the amount of the issued and paid-up capital. The articles of association of the Acquiring Company were drawn up by deed of incorporation executed on November 18, 2011 before Maître Carlo Wersandt, civil-law notary residing in Luxembourg, not yet published in the in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since. The consecutive wording of the current articles of association of the Acquiring Company and the articles of association as they will read after the amendment thereof in connection with the merger are attached as Annex A and Annex B to this draft terms of cross-border merger, respectively.

i. Likely effects on employment. The cross-border merger will not have any effect on employment because the Merging Companies will not have any employees at the date of the merger.

j. Procedures for employee participation. As none of the Merging Companies is subject to national rules concerning employee participation in the Member State of the European Union where it has its registered office, no employee participation arrangements as referred to in article 272 (2) (10) of the Danish Companies Act have to be made by the Acquiring Company.

k. Information on the valuation of assets and liabilities of the Company Being Acquired to be acquired by the Acquiring Company pursuant to article 261 (4) d) of the Luxembourg Law and article 272 (2) (11) of the Danish Companies Act. The valuation of the relevant assets and liabilities of the Company Being Acquired to be acquired by the Acquiring Company was lastly done on 17 November 2011 in the interim financial statements of the Company Being Acquired.

l. Date of the most recently adopted annual accounts or interim financial statements. The date of the most recently adopted annual accounts of the Company Being Acquired's accounts used to establish the conditions of the cross-border merger is the 31 December 2010. The date of the interim financial statements of the Acquiring Company used to establish the conditions of the cross-border merger is the 9 December 2011.

m. Intentions with regard to the composition of the board of managers of the Acquiring Company after the cross-border merger. There is no intention to change the composition of the management board after the cross-border merger.

The present composition is as follows:

Sole manager of the Acquiring Company:

- Mr. Soren Vang Andersen.

n. Contemplated continuation or termination of activities. The activities of the Company Being Acquired will be continued by the Acquiring Company.

o. Effects of the merger on the goodwill and the distributable reserves of the Acquiring Company. The effects of the cross-border merger on the goodwill will be as follows: None.

The effects of the cross-border merger on the distributable reserves:

The distributable reserves of the Company Being Acquired will be added to the distributable reserves of the Acquiring Company.

p. Proposal for the level of compensation of shareholders. No compensation for shareholders that vote against the proposal to effectuate the cross-border merger is proposed, as it is not expected that votes will be cast against this proposal and as there is one sole shareholder of each Merging Companies approving the cross-border merger.

q. Annexes. Annexes to these draft terms form an integrated part of this proposal.

Luxembourg, December 12, 2011.

Ro Familsen
(*en tant que Société Absorbante / as the Acquiring Company*)
Soren Vang Andersen
Gérant Unique / Sole Manager

Denmark, December 12, 2011.

SVA Holding ApS
(*en tant que Société Absorbée / as the Company Being Acquired*)
Kresten Dyhrberg Nielsen
Chairman of the board of directors

Annex A: Current articles of association of the Acquiring Company

Annex B: Articles of association of the Acquiring Company after amendment

Annex A: Current Articles of Association of the Acquiring Company

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company - private wealth management company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law») and the law of May 11th, 2007 relating to the creation of a private wealth management company (hereafter the «SPF Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Corporate purpose. The exclusive corporate purpose of the Company is the acquisition, the holding and the disposal of financial assets in the limits set by the SPF Law, excluding any commercial activity.

The Company may hold participations in Luxembourg or foreign companies, provided that the Company does not interfere either directly or indirectly in the management of the said companies, subject to the rights that the Company can exercise in its capacity of shareholder. The Company can also manage, increase the value and realize its participations.

The Company can borrow in any form, but only from Mr. Soren Vang Andersen, aforementioned.

The Company may, on an ancillary basis, grant any loan to companies in which it holds a participation and may grant any assistance to them, insofar as it is purely free of any compensation.

The Company may, on an ancillary basis, take any measure and perform any action that it would estimate necessary in order to facilitate the accomplishment and the development of its purpose, within the limits set by the SPF Law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination «Ro Familsen».

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality of Esch-sur-Alzette by a resolution of the sole manager.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by a sole manager, who has to be chosen among the shareholders.

The sole manager is appointed by unanimous vote of all the shareholders and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company, each time by notarial deed, all the shareholders have to be present in person for signing this deed.

The resolutions of the sole manager will be set up in writing and have to be kept at the registered office of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as injustice, the sole manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

The sole manager shall not be able to delegate any of his powers to any proxyholder.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager.

The Company shall be committed towards third parties only by the production to the latter of original documents duly hand-signed by the sole manager of the Company.

The signature of the sole manager of the Company on any decision taken by him is valid only if the latter is physically present during the signature of the document embodying such a decision and in this respect, there should be proceeded to the verification of the original of the passport of the sole manager, as signatory of the relevant document.

For any operation over the Company's bank account and in general, for any transaction over any values and assets of the Company held by a bank, the attendance in person of the sole manager of the Company shall be required at a uniquely defined office address of the relevant bank as agreed upon and defined in the written account opening agreement, during the signature of the document embodying the decision of the Company. This procedure shall be confirmed by the relevant bank in writing in the account opening agreement.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager.

7.4 Liability of managers

The sole manager assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more commissaire(s) (statutory auditor(s)) in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one commissaire, the commissaires shall act as a collegium and form the supervisory board.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st. Each year, the sole manager prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The sole manager may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law and of the SPF Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi») et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (ci-après la «Loi SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet social. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société peut détenir des participations dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères à la condition de ne pas s'immiscer ni directement ni indirectement dans la gestion desdites sociétés, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire. La Société peut en outre gérer, valoriser et réaliser ses participations.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, mais uniquement à Monsieur Soren Vang Andersen, prénommé. La Société peut, à titre accessoire, accorder des prêts aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation et leur prêter tous concours pour autant que cela soit à titre purement gratuit. La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Ro Familsen».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune d'Esch-sur-Alzette par une résolution du gérant unique.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social émis est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part(s) sociale(s) sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique, qui doit être choisi parmi les associés.

Il est nommé par vote unanime de tous les associés et susceptible d'être révoqué ad nutum (avec ou sans cause) par le(s) associé(s) de la Société uniquement par acte notarié, tous les associés devant être présents en personne pour la signature de cet acte.

Les résolutions du gérant unique sont consignées par écrit et doivent être conservées au siège social de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

Le gérant unique ne pourra en aucun cas déléguer ses compétences à un quelconque mandataire.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique.

La Société n'est engagée vis-à-vis des tiers que par la présentation à ces derniers de documents originaux signés manuscritement par le gérant unique de la Société.

Pour que la signature du gérant unique de la Société figurant sur toute décision prise par lui soit valide, le gérant unique devra être physiquement présent lors de la signature du document matérialisant la décision et il devra être procédé à la vérification de l'original du passeport du gérant unique, signataire du document.

Pour toute opération portant sur le/les comptes bancaire(s) de la Société et, de façon générale, pour toute transaction concernant tout avoir et actif de la Société déposé en banque, la présence physique du gérant unique de la Société sera requise à l'adresse unique et définie d'un bureau de la banque concernée, comme convenu préalablement et défini dans les documents contractuels écrits d'ouverture de compte bancaire, lors de la signature du document matérialisant l'accord de la Société. Cette procédure devra être confirmée par écrit par la banque concernée dans les documents contractuels d'ouverture de compte.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique.

7.4 Responsabilité des gérants

Le gérant unique ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires doivent agir en collège et former le conseil de surveillance.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

A la fin de chaque exercice social, le gérant unique dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant unique peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi, ainsi que de la loi SPF.

Annex B: Articles of Association of the Acquiring Company after Amendment

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company - private wealth management company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law») and the law of May 11th, 2007 relating to the creation of a private wealth management company (hereafter the «SPF Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Corporate purpose. The exclusive corporate purpose of the Company is the acquisition, the holding and the disposal of financial assets in the limits set by the SPF Law, excluding any commercial activity.

The Company may hold participations in Luxembourg or foreign companies, provided that the Company does not interfere either directly or indirectly in the management of the said companies, subject to the rights that the Company can exercise in its capacity of shareholder. The Company can also manage, increase the value and realize its participations.

The Company can borrow in any form, but only from Mr. Soren Vang Andersen, aforementioned.

The Company may, on an ancillary basis, grant any loan to companies in which it holds a participation and may grant any assistance to them, insofar as it is purely free of any compensation.

The Company may, on an ancillary basis, take any measure and perform any action that it would estimate necessary in order to facilitate the accomplishment and the development of its purpose, within the limits set by the SPF Law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination «Ro Familisen».

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality of Esch-sur-Alzette by a resolution of the sole manager.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to twenty-nine thousand three hundred twenty-four Euros (EUR 29,324) represented by twenty-nine thousand three hundred twenty-four (29,324) shares of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by a sole manager, who has to be chosen among the shareholders.

The sole manager is appointed by unanimous vote of all the shareholders and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company, each time by notarial deed, all the shareholders have to be present in person for signing this deed.

The resolutions of the sole manager will be set up in writing and have to be kept at the registered office of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the sole manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

The sole manager shall not be able to delegate any of his powers to any proxyholder.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager.

The Company shall be committed towards third parties only by the production to the latter of original documents duly hand-signed by the sole manager of the Company.

The signature of the sole manager of the Company on any decision taken by him is valid only if the latter is physically present during the signature of the document embodying such a decision and in this respect, there should be proceeded to the verification of the original of the passport of the sole manager, as signatory of the relevant document.

For any operation over the Company's bank account and in general, for any transaction over any values and assets of the Company held by a bank, the attendance in person of the sole manager of the Company shall be required at a uniquely defined office address of the relevant bank as agreed upon and defined in the written account opening agreement, during the signature of the document embodying the decision of the Company. This procedure shall be confirmed by the relevant bank in writing in the account opening agreement.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager.

7.4 Liability of managers

The sole manager assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more commissaire(s) (statutory auditor(s)) in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one commissaire, the commissaires shall act as a collegium and form the supervisory board.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st. Each year, the sole manager prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The sole manager may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Référence is made to the provisions of the Law and of the SPF Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi») et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (ci-après la «Loi SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet social. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société peut détenir des participations dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères à la condition de ne pas s'immiscer ni directement ni indirectement dans la gestion desdites sociétés, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire. La Société peut en outre gérer, valoriser et réaliser ses participations.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, mais uniquement à Monsieur Soren Vang Andersen, prénommé. La Société peut, à titre accessoire, accorder des prêts aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation et leur prêter tous concours pour autant que cela soit à titre purement gratuit. La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Ro Familsen».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune d'Esch-sur-Alzette par une résolution du gérant unique.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social émis est fixé à vingt-neuf mille trois cent vingt-quatre euros (EUR 29.324) représenté par vingt-neuf mille trois cent vingt-quatre (29.324) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part(s) sociale(s) sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique, qui doit être choisi parmi les associés.

Il est nommé par vote unanime de tous les associés et susceptible d'être révoqué ad nutum (avec ou sans cause) par le(s) associé(s) de la Société uniquement par acte notarié, tous les associés devant être présents en personne pour la signature de cet acte.

Les résolutions du gérant unique sont consignées par écrit et doivent être conservées au siège social de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

Le gérant unique ne pourra en aucun cas déléguer ses compétences à un quelconque mandataire.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique.

La Société n'est engagée vis-à-vis des tiers que par la présentation à ces derniers de documents originaux signés manuscritement par le gérant unique de la Société.

Pour que la signature du gérant unique de la Société figurant sur toute décision prise par lui soit valide, le gérant unique devra être physiquement présent lors de la signature du document matérialisant la décision et il devra être procédé à la vérification de l'original du passeport du gérant unique, signataire du document.

Pour toute opération portant sur le/les comptes bancaire(s) de la Société et, de façon générale, pour toute transaction concernant tout avoir et actif de la Société déposé en banque, la présence physique du gérant unique de la Société sera requise à l'adresse unique et définie d'un bureau de la banque concernée, comme convenu préalablement et défini dans les documents contractuels écrits d'ouverture de compte bancaire, lors de la signature du document matérialisant l'accord de la Société. Cette procédure devra être confirmée par écrit par la banque concernée dans les documents contractuels d'ouverture de compte.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique.

7.4 Responsabilité des gérants

Le gérant unique ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires doivent agir en collège et former le conseil de surveillance.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

A la fin de chaque exercice social, le gérant unique dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant unique peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi, ainsi que de la loi SPF.

Référence de publication: 2012000896/731.

(110212130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Pradera Southern Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.601.

Pradera Southern Formia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.359.

Pradera Southern Nuoro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.164.

Pradera Southern Piacenza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.948.

Pradera Southern Romanina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.163.

Pradera Southern Viterbo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.026.

In the year two thousand eleven, on the eighth day of December.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

(1) Ms Christine Burgard, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting on behalf of the Board of Managers of Pradera Southern Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-121.601 and incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 17 November 2006, published

in the Mémorial C number 2424 of 28 December 2006, which articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 10 April 2008, published in the Mémorial C number 1332 of 30 May 2008,

by virtue of powers conferred on the basis of resolutions of the Board of Managers of the Absorbing Company dated 19 October 2011.

(2) Ms Christine Burgard, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting on behalf of the Board of Managers of Pradera Southern Formia S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of

Commerce and Companies under number B-131.359 and incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 8 August 2007, published in the Mémorial C number 2266 of 10 October 2007, which articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 24 January 2008, published in the Mémorial C number 493 of 26 February 2008,

by virtue of powers conferred on the basis of resolutions of the Board of Managers of the First Absorbed Company dated 19 October 2011.

(3) Ms Christine Burgard, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting on behalf of the Board of Managers of Pradera Southern Nuoro S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-124.164 and incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 30 January 2007, published in the Mémorial C number 596 of 13 April 2007, which articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 21 December 2007, published in the Mémorial C number 472 of 23 February 2008,

by virtue of powers conferred on the basis of resolutions of the Board of Managers of the Second Absorbed Company dated 19 October 2011.

(4) Ms Christine Burgard, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting on behalf of the Board of Managers of Pradera Southern Piacenza S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-117.948 and incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 13 July 2006, published in the Mémorial C number 1757 of 20 September 2006, which articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 21 December 2007, published in the Mémorial C number 467 of 23 February 2008,

by virtue of powers conferred on the basis of resolutions of the Board of Managers of the Third Absorbed Company dated 19 October 2011.

(5) Ms Christine Burgard, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting on behalf of the Board of Managers of Pradera Southern Romanina S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of

Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-124.163 and incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 30 January 2007, published in the Mémorial C number 595 of 12 April 2007, which articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 21 December 2007, published in the Mémorial C number 472 of 23 February 2008,

by virtue of powers conferred on the basis of resolutions of the Board of Managers of the Fourth Absorbed Company dated 19 October 2011.

(6) Ms Christine Burgard, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting on behalf of the Board of Managers of Pradera Southern Viterbo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-122.026 and incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 28 November 2006, published in the Mémorial C number 52 of 25 January 2007, which articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 21 December 2007, published in the Mémorial C number 472 of 23 February 2008,

by virtue of powers conferred on the basis of resolutions of the Board of Managers of the Fifth Absorbed Company dated 19 October 2011.

Excerpts of the relevant Board of Managers' resolutions, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Said appearing person, acting in such capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- that in accordance with the joint merger proposal in notarial form recorded in a deed of the undersigned notary on 26 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2698 of 7 November 2011 (the "Joint Merger Proposal"), the Absorbing Company, as absorbing company and each of the Absorbed Companies, as absorbed companies, proposed to merge under the procedure of a simplified merger by absorption provided for under articles 278 and seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Merger");
- that no shareholder of the Absorbing Company required, during the period of one (1) month following the publication of the Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, an extraordinary general meeting of the Absorbing Company, to be convened in order to resolve on the approval of the Merger;
- that the Absorbing Company and the Absorbed Companies consequently acknowledge that the Merger becomes effective on the date hereof, being more than one calendar month after the day of publication of the Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and that the Merger entails ipso jure the universal transfer of all assets and liabilities of each of the Absorbed Companies to the Absorbing Company on the date hereof;
- that for accounting purposes, the merger shall be deemed effective as from 1 January 2011;
- that as a result of the Merger, each of the Absorbed Companies have been dissolved without liquidation, the shares of each of the Absorbed Companies have been cancelled and the books and documents of each of the Absorbed Companies are kept during the legal period (five (5) years) at the registered office of the Absorbing Company: 33, avenue de la Liberté L- 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- that as a result of the Merger, the Absorbing Company is persisting as legal entity;
- that on the day of publication of this deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Merger will become effective vis-à-vis third parties.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with his notary this original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit décembre.

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

(1) Madame Christine Burgard, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le compte du conseil de gérance de Pradera Southern Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-121.601 (ci-après la «Société Absorbante») et constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2424 du 28 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1332 du 30 mai 2008,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 19 octobre 2011.

(2) Madame Christine Burgard, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le compte du conseil de gérance de Pradera Southern Formia S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-131.359 (ci-après la «Première Société Absorbée») et constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 8 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2266 du 10 octobre 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg en date du 24 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 493 du 26 février 2008,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 19 octobre 2011.

(3) Madame Christine Burgard, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le compte du conseil de gérance de Pradera Southern Nuoro S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre

du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124.164 (ci-après la «Deuxième Société Absorbée») et constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 596 du 13 avril 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 472 du 23 février 2008,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 19 octobre 2011.

(4) Madame Christine Burgard, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le compte du conseil de gérance de Pradera Southern Piacenza S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-117.948 (ci-après la «Troisième Société Absorbée») et constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 13 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1757 du 20 septembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 467 du 23 février 2008,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 19 octobre 2011.

(5) Madame Christine Burgard, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le compte du conseil de gérance de Pradera Southern Romanina S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124.163 (ci-après la «Quatrième Société Absorbée») et constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 595 du 12 avril 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 472 du 23 février 2008,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 19 octobre 2011.

(6) Madame Christine Burgard, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le compte du conseil de gérance de Pradera Southern Viterbo S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-122.026 (ci-après la «Cinquième Société Absorbée») et constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 28 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 52 du 25 janvier 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 472 du 23 février 2008,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 19 octobre 2011.

La Première Société Absorbée, la Deuxième Société Absorbée, la Troisième Société Absorbée, la Quatrième Société Absorbée et la Cinquième Société Absorbée sont désignées ci-après comme étant les «Sociétés Absorbées».

Les extraits des décisions desdits conseil de gérance, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné d'acter les déclarations et constatations suivantes:

- que conformément au projet commun de fusion établi sous forme notariée suivant acte du notaire soussigné en date du 26 octobre 2011, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2698 du 7 novembre 2011 (le «Projet Commun de Fusion»), la Société Absorbante, en tant que société absorbante, et les Sociétés Absorbées, en tant que sociétés absorbées, ont projeté de fusionner conformément à la procédure de fusion par absorption simplifiée régie par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Fusion»);

- qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, pendant une période d'un (1) mois suivant la publication du Projet Commun de Fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations qu'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante soit convoquée en vue de se prononcer sur l'approbation de la Fusion

- que la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées constatent que la Fusion devient effective à la date des présentes qui est plus d'un (1) mois après le jour de la publication du Projet Commun de Fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et que la Fusion entraîne de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de chaque Société Absorbée à la Société Absorbante à la date des présentes;

- que d'un point de vue comptable la fusion est réputée effective à partir du 1er janvier 2011;

- que suite à la Fusion, les Sociétés Absorbées ont été dissoutes sans liquidation, les actions des Sociétés Absorbées ont été annulées et les livres et documents de chaque Société Absorbée sont conservés pendant la période légale (cinq

(5) ans) au siège social de la Société Absorbante: 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- que suite à la Fusion, la Société Absorbante continue d'exister en tant que personne morale,
- que le jour de publication du présent acte dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la Fusion deviendra effective vis-à-vis des tiers.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BURGARD, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55045. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2011172749/220.

(110199894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and eleven, on the ninth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 of November 2011, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Valérie-Anne BASTIAN, private employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To create a new class of shares referred to as the class Y shares (the "Y Shares").
2. To increase the Company's share capital by an amount of one hundred and forty thousand Euro (EUR 140,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-four million and three hundred thousand Euro (EUR 24,300,000.-) up to twenty-four million four hundred and forty thousand Euro (EUR 24,440,000.-) by the issue of fourteen million (14,000,000) Y Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New Y Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New Y Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.
3. To amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.
4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to create a new class of shares referred to as the class Y shares (the "Y Shares").

Second resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and forty thousand Euro (EUR 140,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-four million and three hundred thousand Euro (EUR 24,300,000.-) up to twenty-four million four hundred and forty thousand Euro (EUR 24,440,000.-) by the issue of fourteen million (14,000,000) Y Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New Y Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New Y Shares have been subscribed in cash by "Advent OT (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 4 November 2011, hereto annexed.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The total contribution of one hundred and forty thousand Euro (EUR 140,000.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at twenty-four million four hundred and forty thousand Euro (EUR 24,440,000.-) divided into (i) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), (v) one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), (vi) one hundred and twenty million (120,000,000) class F shares (the "F Shares"), (vii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the "G Shares"), (viii) one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the "H Shares"), (ix) one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the "I Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class J shares (the "J Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class K shares (the "K Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class L shares (the "L Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class M shares (the "M Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) N Shares (the "N Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) P Shares (the "P Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) Q Shares (the "Q Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) R Shares (the "R Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) S Shares (the "S Shares"), four million (4,000,000) T Shares (the "T Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) U Shares (the "U Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) V Shares (the "V Shares"), four million and five hundred thousand (4,500,000) W Shares (the "W Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class X shares (the "X Shares") and fourteen million (14,000,000) class Y shares (the "Y Shares") having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares, the J Shares, the K Shares, the L Shares, the M Shares, the N Shares, the P Shares, the Q Shares, the R Shares, the S Shares, the T Shares, the U Shares, the V Shares, the W Shares, the X Shares and the Y are together referred to as to the "Shares".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Global Investments S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 novembre 2011, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Créer une nouvelle classe de parts sociales référencée comme étant les parts sociales de catégorie Y (les «Parts Sociales de Catégorie Y»).

2. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante mille Euros (EUR 140.000,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions trois cent mille Euros (EUR 24.300.000,-) jusqu'à vingt-quatre millions quatre cent quarante mille Euros (EUR 24.440.000,-) par l'émission de quatorze millions (14.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie Y ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie Y») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total est entièrement alloué au capital social de la Société.

3. Modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

4. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de créer une nouvelle classe de parts sociales référencées comme étant les parts sociales de catégorie Y (les «Parts Sociales de Catégorie Y»).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante mille Euros (EUR 140.000,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions trois cent mille Euros (EUR 24.300.000,-) jusqu'à vingt-quatre millions quatre cent quarante mille Euros (EUR 24.440.000,-) par l'émission de quatorze millions (14.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie Y ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie Y») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie Y sont souscrites par un apport en numéraire par «Advent OT (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 4 novembre 2011, ci-annexée.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total de cent quarante mille Euros (EUR 140.000,-), est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-quatre millions quatre cent quarante mille Euros (EUR 24.440.000,-) divisé en (i) cent vingt cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cent vingt cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cent vingt cinq millions (125.000.00) de parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cent vingt cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) un million cinq cent mille (1.500.000) de parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), (x) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») (xi) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K») et (xii) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie L (les «Parts Sociales de Catégorie L»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales de Catégorie M»), cent vingt millions (120.000.000) de parts Sociales de Catégorie N (les «Parts Sociales de Catégorie N»), un cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales de Catégorie P»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Q (les «Parts Sociales de Catégorie Q»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de Catégorie R (les «Parts Sociales de Catégorie R»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie S (les «Parts Sociales de Catégorie S»), quatre millions (4.000.000) de parts sociales de Catégorie T (les «Parts Sociales de Catégorie T»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de Catégorie U (les «Parts Sociales de Catégorie U»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de Catégorie V (les «Parts Sociales de Catégorie V»), quatre millions cinq cent mille (4.500.000) de parts sociales de Catégorie W (les «Parts Sociales de Catégorie W»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de Catégorie X (les «Parts Sociales de Catégorie X») et quatorze millions (14.000.000) de parts sociales de Catégorie Y (les «Parts Sociales de Catégorie Y») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K, les Parts Sociales de Catégorie L, les Parts Sociales de Catégorie M, les Parts Sociales de Catégorie N, les Parts Sociales de Catégorie P, les Parts Sociales de Catégorie Q, les Parts Sociales de Catégorie R, les Parts Sociales de Catégorie S, les Parts Sociales de Catégorie T, les Parts Sociales de Catégorie U, les Parts Sociales de Catégorie V, les Parts Sociales de Catégorie W, les Parts Sociales de Catégorie X et les Parts Sociales de Catégorie Y sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14944. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011165894/193.

(110192346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Henri GILSON SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3857 Schifflange, 25, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 78.935.

—
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sur l'exercice 2010,
tenue en date du 25 novembre 2011, à Schifflange, rue du Moulin, 25*

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, que:

1) Monsieur Henri GILSON, installateur, demeurant à L-3311 ABWEILER, rue de Leudelage, 1, est reconduit dans ses fonctions d'administrateur, respectivement dans ses fonctions d'administrateur délégué, pour une durée se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

2) Madame Marie-Claire HILBERT, salariée, demeurant à L-3311 ABWEILER, rue de Leudelange, 1, est reconduite dans ses fonctions d'administrateur, pour une durée se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

3) Monsieur Marc GERARD, électronicien, demeurant à L-3789 TETANGE, rue de la Tannerie, 11, est reconduit dans ses fonctions d'administrateur, pour une durée se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

4) Madame Mara CARDUCCI, infirmière diplômée, demeurant à L-3861 SCHIFFLANGE, rue de Noertzange, 108, est reconduite dans ses fonctions d'administrateur, pour une durée se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2011.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2011166790/23.

(110193183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

ARTEMIS Information Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 15, rue du Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 36.326.

Les pouvoirs de signatures définis par le conseil d'administration en date du 24 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011165914/11.

(110192640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Athamas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 139.619.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14/07/2008

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATHAMAS HOLDINGS S.à r.l.

Référence de publication: 2011165916/11.

(110192437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

O.G.F.I., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 188, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.758.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2011

1^{ère} résolution

Les actionnaires approuvent à l'unanimité la démission de Madame Charlier Elisabeth en tant qu'administrateur-délégué et administrateur.

2^e résolution

Les actionnaires approuvent à l'unanimité la démission de Monsieur Bairin Xavier et de Mademoiselle Meyer Christelle en tant qu'administrateur.

4^e résolution

Les actionnaires approuvent unanimement la nomination au conseil d'administration de

- Monsieur Albert Kaffman, né le 20 janvier 1927 à Bettembourg, demeurant à L-3273 Bettembourg, 18, rue Louis Pasteur, dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2016.

- Madame Brigitte Kaffman, née le 23 juillet 1958 à Bettembourg, demeurant à L-3273 Bettembourg 5, rue Louis Pasteur, dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2016.

- Madame Marie-Jeanne Kaffman, née le 13 septembre 1954 à Bettembourg, demeurant à L-1940 Luxembourg, 188, route de Longwy, dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2016.

5^e résolution

Les actionnaires approuvent unanimement la nomination de Madame Marie-Jeanne Kaffman, prénommée, sur le poste d'administrateur-délégué, dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2016.

6^e résolution

Les actionnaires décident de manière unanime de transférer le siège social de la société au 188, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2011167571/32.

(11019444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Avalon Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 101.466.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011165918/12.

(110192385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

B.I.E. Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 99.118.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165920/9.

(110192311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

The Green Beans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5401 Ahn, 5, rue des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 155.743.

Extrait du Procès-Verbal de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE des Associés du 29/07/2011

L'assemblée est ouverte à 10 heures, à son siège social, sous la présidence de Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

- Démission de Madame JOST Sandra

Le président a validé et approuvé, la démission de Madame JOST Sandra en date du 29 juillet 2011.

- Démission du gérant

Entre autre, le président a validé et approuvé, la démission en tant que «gérant administratif» de Madame JOST Sandra

- Nomination du nouveau gérant unique

De plus, le président a validé et approuvé, la nomination en tant que «gérant unique» de Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo et ceci à partir de ce jour.

- Pouvoir de Signature

Le président a validé et approuvé, que la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

- Cessions des Parts

Le président a validé et approuvé, que Madame JOST Sandra a cédée à la société FERNANDES GROUP s.à r.l., ayant son siège social à L-5401 Ahn, 5, rue des Vignes, 50 parts sociales, qu'elle détenait dans la société.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés et signées par les personnes concernées en date du 29 juillet 2011 et par la gérance du représentant légal au nom de la société, il résulte que le capital social de la société est désormais réparti comme suit:

	Parts Sociales
La société FERNANDES GROUP s.à r.l., ayant son siège social à L-5401 Ahn	100 parts
Total	100 parts

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,00 € chacune soit un capital de 12.500,00 €.)

- / FERNANDES GROUP s.à r.l.

JOST Sandra / ANTUNES FERNANDES Paulo

Référence de publication: 2011167691/33.

(110194439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

BC Kane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.215,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.704.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165940/11.

(110192324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

BC Suzu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 451.297,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.708.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165943/11.

(110192481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Beim Engelchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6560 Hinkel, 3, Ennescht Dueref.

R.C.S. Luxembourg B 95.280.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165923/9.

(110192960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Benvolio Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.889.

—
EXTRAIT

En date du 23 février 2011, Mme Marjoleine Van Oort a démissionné de son poste d'administrateur de la Société.

En date du 24 novembre 2011, Messieurs Wim Rits et Robin Naudin ten Cate ont démissionné de leur poste d'administrateur de la Société.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011165924/14.

(110192831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Blue Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 140.676.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 30 novembre 2011

Conseil d'administration:

- L'adresse de la société BLUE MGMT LTD, administrateur de la Société est modifiée comme suit:

* BLUE MGMT LTD, ayant son siège social à 86 Jermyn Street, St James, Londres, SW1Y 6AW, Royaume-Uni.

- L'adresse de Monsieur Francesco NETTIS, représentant permanent de la société BLUE MGMT LTD, administrateur, est modifiée comme suit:

* Monsieur Francesco NETTIS, demeurant à Flat A, 14 Chesham Place, SW1X 8HN, Londres, Royaume-Uni.

- Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

* Monsieur Giulio CARINI, demeurant professionnellement à 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, Président et administrateur;

* BLUE MGMT LTD, ayant son siège social à 86 Jermyn Street, St James, Londres, SW1Y 6AW, Royaume-Uni, immatriculée auprès du RC d'Angleterre et Wales sous le numéro 6267742, administrateur, représentée par son représentant permanent Monsieur Francesco NETTIS, demeurant à Flat A, 14 Chesham Place, SW1X 8HN, Londres, Royaume-Uni.

* Monsieur Alessandro CUSUMANO, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur.

Personne chargée du contrôle des comptes:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas le réélire et de nommer en son remplacement, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- A3T S.A., ayant son siège social à 44, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.687, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166666/31.

(110193111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.578.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary public, residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 25 November 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.578, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 4 November 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by an amount of EUR 250 (two hundred fifty euro) to an amount of EUR 12,750 (twelve thousand seven hundred fifty euro) via the issuance of 2 (two) new ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the payment of a share premium of an amount of EUR 79.97 (seventy-nine euro and ninetyseven cent);

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 99 (ninety-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each,

by an amount of EUR 250 (two hundred fifty euro),

to an amount of EUR 12,750 (twelve thousand seven hundred fifty euro), represented by 101 (one hundred and one) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twentyfive euro) each,

via the issuance of 2 (two) new ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the payment of a share premium of an amount of EUR 79.97 (seventy-nine euro and ninety-seven cent).

All the 2 (two) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 329.97 (three hundred twentynine euro and ninety-seven cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 101 (one hundred and one) ordinary shares and 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,750 (twelve thousand seven hundred fifty euro), represented by 101 (one hundred and one) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 novembre 2011,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l. (la Société), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.578, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer en date du 4 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) par un montant de EUR 250 (deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 12.750 (douze mille sept cent cinquante euros) par voie d'émission de 2 (deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et paiement d'une prime d'émission de EUR 79,97 (soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept cents);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros),

par le biais d'une augmentation de EUR 250 (deux cent cinquante euros)

à un montant de EUR 12.750 (douze mille deux cent cinquante euros), représenté par 101 (cent une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros),

par voie d'émission de 2 (deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et le paiement d'une prime d'émission de EUR 79,97 (soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept cents).

Toutes les 2 (deux) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en espèces et la prime d'émission a été payée par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 329,97 (trois cent vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 101 (cent une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 12.750 (douze mille deux cent cinquante euros), représenté par 101 (cent une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros)."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 novembre 2011. LAC/2011/52853. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166172/137.

(110192690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Blue Sky Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.834.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 5 décembre 2011:

- Le siège social de la Société est transféré avec effet au 5 décembre 2011 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16 Avenue Pasteur 2310- Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011165932/14.

(110193029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Arpi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 5, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 139.394.

L'an deux mille onze.

Le onze novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ARPI s.à r.l., ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André, R.C.S. Luxembourg numéro B 139394, (matricule 2008 2423 363), constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 11 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1655 du 4 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roger PITT, architecte, demeurant à L-1371 Luxembourg, 5, Val Sainte Croix.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André, à L-1371 Luxembourg, 5, Val Sainte Croix.

2. Ajout d'un nouvel alinéa entre les alinéas 2 et 3 de l'article 2 des statuts ayant la teneur suivante:

"La Société a encore pour objet, pour son propre compte, l'acquisition, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers."

3. Augmentation du capital social à concurrence d'un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million huit cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.812.500,-), avec émission de quatorze mille quatre cents (14.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

4. Souscription et libération des parts sociales nouvelles.

5. Modification de l'article 6, alinéa 1^{er}, des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés et leurs mandataires, par les membres du bureau

et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les associés ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André, à L-1371 Luxembourg, 5, Val Sainte Croix.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel alinéa entre les alinéas 2 et 3 de l'article 2 des statuts ayant la teneur suivante:

"La Société a encore pour objet, pour son propre compte, l'acquisition, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million huit cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.812.500,-), par la création et l'émission de quatorze mille quatre cents (14.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des quatorze mille quatre cents (14.400) parts sociales nouvelles:

- Monsieur Roger PITT, architecte, né à Hereford (Grande-Bretagne), le 11 juillet 1952, demeurant à L-1371 Luxembourg, 5, Val Sainte Croix (matricule 1952 0711 395), à concurrence de sept mille deux cents (7.200) parts sociales;
- Madame Janet AINSWORTH, fonctionnaire européen, née à Swindon (Grande-Bretagne), le 6 janvier 1953, épouse de Monsieur Roger PITT, demeurant à L-1371 Luxembourg, 5, Val Sainte Croix (matricule 1953 0106 287), à concurrence de sept mille deux cents (7.200) parts sociales.

Souscription - Libération

Ensuite Monsieur Roger PITT, préqualifié, présent, et Madame Janet AINSWORTH, préqualifiée, ici représentée par son époux Monsieur Roger PITT, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; ont déclaré souscrire les quatorze mille quatre cents (14.400) parts sociales nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement par un apport en société de l'immeuble ci-après désigné:

Désignation

Une maison d'habitation avec place, jardin et toutes ses appartenances et dépendances, sise à Luxembourg-Limpertsberg, 44, rue Ermesinde, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section E de Limpertsberg, numéro 74/2430, lieu-dit "rue Ermesinde", maison, place, contenance 02 ares 20 centiares.

Titre de propriété

L'immeuble ci-avant désigné appartient aux époux Roger PITT – Janet AINSWORTH pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 1981, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 21 août 1981, volume 890, numéro 140.

Evaluation

Les époux Roger PITT – Janet AINSWORTH déclarent que la valeur totale de l'apport s'élève à un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-).

Clauses et Conditions

L'apport prédésigné a eu lieu sous les clauses et conditions suivantes:

a. L'immeuble est apporté dans l'état où il se trouve actuellement, sans garantie ni répétition de part et d'autre, pour raison, soit de mauvais état des bâtiments, soit de vices même cachés, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.

b. Le nouveau propriétaire jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre les apporteurs.

c. Le nouveau propriétaire aura la propriété et la pleine et entière jouissance de l'immeuble prédésigné à partir de ce jour.

d. Les impôts, les contributions et en général toutes les charges et taxes publiques grevant l'immeuble apporté, seront à charge du nouveau propriétaire à partir de ce jour.

Cinquième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. (alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à un million huit cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.812.500,-), représenté par quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de vingt-deux mille sept cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte, et le notaire a certifié l'état civil susindiqué des parties dans le cadre et conformément aux dispositions de la loi du 26 juin 1953, comme suit:

- pour Monsieur Roger PITT d'après son passeport luxembourgeois;
- pour Madame Janet AINSWORTH, épouse Roger PITT, d'après son passeport britannique.

Signé: Roger PITT, Romain ZIMMER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2011. Relation GRE/2011/4125. Reçu dix mille huit cents euros 1.800.000,00 € à 0,50 % = 9.000,00 €.

+ 2 / 10 = 1.800,00 €

10.800,00 €

Surtaxe communale: 5.400,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011165911/114.

(110192442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

PFCE Czech I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 429.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.697.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of November.

Before US Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 22, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "PFCE Czech I S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on September 12, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1065 of October 14, 2003 and modified last time by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on November 4, 2011, not yet published.

The capital of the company is fixed at four hundred seventeen thousand euro (417,000.-EUR) represented by four hundred seventeen (417) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of twelve thousand euro (12,000.-EUR),

so as to raise it from its present amount of four hundred seventeen thousand euro (417,000.-EUR) to four hundred twenty-nine thousand euro (429,000.-EUR),

by issuing twelve (12) new shares with a par value of one thousand euro (1,000.-EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the twelve (12) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand (1,000.-EUR),

so that the amount of twelve thousand euro (12,000.-EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at four hundred twenty-nine thousand euro (429,000.-EUR) represented by four hundred twenty-nine (429) shares of a par value of one thousand euro (1,000.-EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le vingt-huit novembre,

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.702, ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 22 Novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle PFCE Czech I S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1065 du 14 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 4 novembre 2011, en cours de publication.

Le capital social de la société est fixé à quatre cent dix-sept mille euros (417.000,-EUR) représenté par quatre cent dix-sept (417) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de douze mille euros (12.000,-EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent dix-sept mille euros (417.000,-EUR) à quatre cent vingt-neuf mille euros (429.000,EUR),

par l'émission de douze (12) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les douze (12) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérées en espèces,

de sorte que le montant de douze mille euros (12.000,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent vingt-neuf mille euros (429.000,-EUR) représenté par quatre cent vingt-neuf (429) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.”

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2011. LAC/2011/53158. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166300/102.

(110192633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Bevis Marks 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.684.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011165925/10.

(110192625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Biotoscana Investments & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011165927/10.

(110193035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Biotoscana Seamar Family Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.002.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011165930/10.

(110193011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Immobilière Ebel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 12A, rue de Kahler.

R.C.S. Luxembourg B 40.354.

L'an deux mille onze, le onze novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «IMMOBILIERE EBEL S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social actuel au 67, Grand-rue, L-3927 Mondercange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 40.354, constituée originairement sous la dénomination de «IMMOBILIERE EBEL ET HELLINCKX S.à r.l.», suivant acte notarié dressé en date du 08 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 449 du 07 octobre 1992 (ciaprès: «la Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu le 22 novembre 1999, lequel acte de modification des statuts fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 107 du 1^{er} février 2000.

L'assemblée générale se compose des deux (2) seuls et uniques associés ci-après nommés:

1.- Monsieur Marc EBEL, indépendant, demeurant au 67, Grand-rue, L-3927 Mondercange;

2.- Madame Monique TOCK, gérante de société, demeurant au 67, Grand-rue, L-3927 Mondercange.

Lesquels comparants, ici personnellement présents, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de Mondercange à Hivange (Commune de Garnich) et DECIDE, en conséquence directe de ce transfert de siège, de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. «Le siège de la société est établi dans la commune de Garnich, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du ou des Gérants.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de fixer la nouvelle adresse du siège social ainsi transféré au 12A, rue de Kahler, L-8369 Hivange.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de supprimer temporairement la valeur nominale actuelle des CINQ CENTS (500) parts sociales existantes et représentatives de l'intégralité du capital social de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés constate que, par suite du basculement à l'EURO, le capital social de la Société, de même que la comptabilité de la Société se trouvent désormais exprimés en EUROS (EUR) et que par conséquent le capital social actuel de CINQ CENT MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (500.000,- LUF) se trouve converti au taux de conversion d'un EURO (1,- EUR) = quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF), en capital d'un montant de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGTQUATORZE EUROS et SOIXANTE-SEPT CENTS (12.394,67 EUR).

Tous pouvoirs nécessaires sont conférés au comptable actuel, ou à la personne responsable de la comptabilité de la Société pour procéder aux différentes écritures comptables qui s'imposent, et notamment pour convertir tous les livres et documents de la Société de FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF) en EURO (EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associées DECIDE ensuite d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de CENT CINQ EUROS et TRENTE-TROIS CENTS (105,33 EUR) afin de le porter de son montant présentement converti de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS et SOIXANTE-SEPT CENTS (12.394,67 EUR) à un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) par apport en numéraire de ladite somme à due concurrence, sans cependant créer, ni émettre des parts sociales nouvelles.

La preuve de ce paiement de CENT CINQ EUROS et TRENTETROIS CENTS (105,33 EUR) effectué en numéraire par les associés au prorata de leur participation actuelle dans la Société, a été donnée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de fixer une nouvelle valeur nominale de chaque part sociale à VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR), de sorte que le capital social ainsi converti d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) soit représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune et constate que du fait qu'il n'y a eu aucun changement au niveau de la participation des associés dans le capital social de la Société, les cinq cents (500) parts sociales sont ainsi détenues par les deux (2) seuls et uniques associés, à savoir, Monsieur Marc EBEL, prénommé, à raison de quatre cent cinquante (450) parts sociales et Madame Monique TOCK, prénommée, à raison de cinquante (50) parts sociales.

Septième résolution

Afin de refléter la prédite augmentation de capital et la conversion du capital social en Euro (EUR), l'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société pour lui donner finalement la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social souscrit est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé, ensemble avec Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. EBEL, M. TOCK, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15258. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011166123/78.

(110193081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Galatee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.895.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 octobre 2011

Cinquième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 19 octobre 2011 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 19 octobre 2011 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

L'assemblée prend note du changement d'adresse professionnelle de Monsieur Claude SCHMITZ, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALATEE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011167448/24.

(110194171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

BA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.230.980,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.470.

Le gérant unique a pris en date du 8 novembre 2011 la résolution suivante:

- Le siège social de la Société a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165934/13.

(110192244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Bakform, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3273 Bettembourg, 2, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011165935/10.

(110192491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

ZT Poland II, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.946.

EXTRAIT

En date du 5 décembre 2011, les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- d'accepter les démissions, avec effet immédiat, de Monsieur Bernard Pinoteau, Madame Catherine Baudhuin, et Monsieur Fabrice Meeuwis, en leur qualité de gérants de la Société;

- de nommer les personnes suivantes, avec effet immédiat en qualité de gérants de la Société:

* Monsieur Jean-Louis Camuzat, né le 1^{er} septembre 1963 à Fontenay-aux-Roses, France et domicilié professionnellement à 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée;

* Madame Sylvie Reisen, née le 1^{er} novembre 1965 à Steinfort, Luxembourg et domiciliée professionnellement à 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée;

* Monsieur Guillaume Spinner, né le 20 décembre 1973 à Clamart, France et domicilié professionnellement au 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense, France, en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée;

* Monsieur Jérôme Delaunay, né le 16 octobre 1968 à Avranches, France et domicilié professionnellement au 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense, France, en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée;

- de transférer le siège social de la Société au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZT Poland II

Signature

Référence de publication: 2011167883/30.

(110194122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Batimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 33, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.737.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011165936/10.

(110192881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Bauvalto S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011165938/10.

(110192980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

BC Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10A, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 156.420.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER

31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2011165941/14.

(110192952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Base 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.581.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2011.

- Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

- Trois nouveaux administrateurs ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166660/20.

(110193104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

DMF-CN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9513 Wiltz, 4, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 161.931.

—
AGE du 02/11/2011

Pour cette AGE de la sàrl DMF-CN du 02/11/2011 à 15h, se tenant au siège social rue des Tondeurs 11 à L-9570 Wiltz, les actionnaires présents sont:
De Meester Fabien représentant 500 parts
Chen Lei représentant 500 parts
Le capital social de la sàrl DMF-CN étant divisé en 1000 parts.

Ordre du jour:

Transfert du siège social de la sàrl DMF-CN à Rue de la Chapelle 4, L-9513 Wiltz.

Résolution de l'AGE:

Les actionnaires décident à l'unanimité de transférer le siège de la sàrl DMF-CN à Rue de la Chapelle 4, L-9513 Wiltz, ceci avec effet au 01/12/2011.

Wiltz, le 02/11/2011.

De Meester F. / Chen L.

Référence de publication: 2011166017/19.

(110192233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

BC Suzu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.215,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 148.708.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165944/11.

(110192830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

BCP Cayman Family OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 141.209.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 17 octobre 2011

Les actionnaires ont décidé:

D'accepter la démission de John Magliano à la fonction de gérant de classe A avec effet au 17 octobre 2011.

De nommer Lacxon Chan, né le 05 février 1973 à Caracas, Venezuela ayant son siège sociale au 345 Park Avenue, NY- 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique à la fonction de gérante de classe A pour une période indéterminée avec effet au 17 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05.12.2011.

Référence de publication: 2011165946/15.

(110192911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

BCP Cayman V OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 141.269.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 17 octobre 2011

Les actionnaires ont décidé:

D'accepter la démission de John Magliano à la fonction de gérant de classe A avec effet au 17 octobre 2011.

De nommer Lacxon Chan, né le 05 février 1973 à Caracas , Venezuela ayant son siège sociale au 345 Park Avenue, NY- 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique à la fonction de gérante de classe A pour une période indéterminée avec effet au 17 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05.12.2011.

Référence de publication: 2011165947/15.

(110192764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Capitale Ingenium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.618.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, Rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011165988/14.

(110192692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.271.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 17 octobre 2011

Les actionnaires ont décidé:

D'accepter la démission de John Magliano à la fonction de gérant de classe A avec effet au 17 octobre 2011.

De nommer Lacxon Chan, né le 05 février 1973 à Caracas , Venezuela ayant son siège sociale au 345 Park Avenue, NY- 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique à la fonction de gérante de classe A pour une période indéterminée avec effet au 17 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05.12.2011.

Référence de publication: 2011165948/15.

(110192866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.270.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 17 octobre 2011

Les actionnaires ont décidé:

D'accepter la démission de John Magliano à la fonction de gérant de classe A avec effet au 17 octobre 2011.

De nommer Lacxon Chan, né le 05 février 1973 à Caracas , Venezuela ayant son siège sociale au 345 Park Avenue, NY- 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique à la fonction de gérante de classe A pour une période indéterminée avec effet au 17 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05.12.2011.

Référence de publication: 2011165949/15.

(110192890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Saltri HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.913.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, d'Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saltri Holdco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011167645/24.

(110193947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

BJ Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.019.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Bob JUNGELS, né le 22 septembre 1992 à Luxembourg, demeurant au 15 rue Jansmillen, L-7539 Rollingen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société a également pour objet la gestion des droits liés à la propriété intellectuelle.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «BJ PROMOTIONS S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) est (sont) révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants la société est engagée par les signatures conjointes de 2 gérants ou par la signature individuelle du délégué du conseil. Si l'assemblée générale des associés décide de créer 2 catégories de gérants (gérants A et gérants B), la société sera engagée par les signatures conjointes de 2 gérants A ou par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 17. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

L'ensemble cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Bob JUNGELS, prénommé.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Henri JUNGELS, demeurant professionnellement au 15, rue Jansmillen, L-7539 Rollingen.

La durée du mandat est illimitée.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

2) L'adresse du siège social est fixée au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. JUNGELS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16326. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011165954/107.

(110192649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Bella Notte Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7373 Lorentzweiler, 95, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 137.076.

AGE - Changement gérant

Suite à une assemblée générale extraordinaire, signée par les détenteurs de parts sociales en date du 3 août 2011 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le changement de gérant technique de la société BELLA NOTTE SARL comme suit:

M. ALMEIDA DA SILVA ANTERO, salarié, demeurant à L-7373 Lorentzweiler, 95 route de Luxembourg est remplacé en date de la présente assemblée dans la fonction de gérant technique par M. MONTEINO DA COSTA MANUEL, salarié, né le 03 mars 1965 à Miragaia (Portugal), demeurant à L-2230 Luxembourg, 63 rue du Fort Neipperg

Fait à Lorentzweiler, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011165950/15.

(110192949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Bifraco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 145.076.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 02 décembre 2011.

Monsieur Bini Laurent

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011165953/12.

(110192295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Tonini Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 86.436.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 23 janvier 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du vendredi 23 janvier 2009 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Réélection à dater de ce jour et ce pour une durée de six années du Conseil d'administration se composant comme suit:

* Monsieur TONINI Robert

* Monsieur FELLER Philippe

Leur mandat ainsi conféré prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

- Acceptation de la démission de Monsieur MA THIEU Frédéric, nommé administrateur lors de l'assemblée constituante du 15/03/2002.

- Nomination au poste d'administrateur pour un mandat de six ans de Madame VAN DE CASTELLE Michelle, domiciliée à B- 6700 ARLON, route de Luxembourg, 124.

Son mandat ainsi conféré prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

- Réélection au poste de commissaire pour un mandat de six années de la société GESTION COMPTABLE ET FISCALE S.A. (G.C.F.S.A.) dont le siège social est sis L 8469 GAICHEL, Maison 4.

Son mandat ainsi conféré prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pétange, le 23 janvier 2009.

Pour extrait conforme

TONINI Robert

Administrateur

Référence de publication: 2011167696/27.

(110194435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Exex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.088.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société XELLEX, une société anonyme américaine avec siège social à 2533 North Carson Street, Suite E-267, Carson City, Nevada 89706 Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Lucius SMEJDA, Notaire International, résidant 119, Lawrence Avenue West, Toronto, Ontario (Canada), (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée aux Etats-Unis le 11 novembre 2011,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est la propriétaire unique de toutes les actions de EXEX S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 100.088, constituée sous la dénomination de Securex International suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 564 du 2 juin 2004;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions de classe A et de vingt et un mille (21.000) actions de classe B d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, entièrement libérées;

III. Que l'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Que l'actionnaire unique, propriétaire de l'ensemble des actions de la Société, représentant l'intégralité du capital social déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en sa qualité d'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI. Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

VII. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 950,- EUR (neuf cent cinquante euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. SMEJDA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52554. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 3 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166044/55.

(110192342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

BPIC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.490.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 26 septembre 2011.

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Andrew O'Shea a la fonction de Gérant avec effet au 18 septembre 2011.
 - Et de nommer Mr. Philippe Salpetier né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique ayant son siège social au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérant avec une durée indéterminée avec effet au 19 septembre 2011.
- Luxembourg, le 05.12.2011.

Référence de publication: 2011165959/13.

(110192933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

AOL Europe Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.600,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.728.

En date du 12 octobre 2011, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Madame Katherine Maria Tabb de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 21 septembre 2011.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Larry Owen Martin ayant comme adresse professionnelle le 22000 AOL Way, Dulles, VA 20166, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de la Société, avec effet au 21 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Matthew Bryce Kelpy
- Monsieur Michael Edward Nolan, Jr.
- Monsieur Nimeshh Bharatkumar Patel

- Monsieur Larry Owen Martin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

AOL Europe Services S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011167291/23.

(110194152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Brasserie Vis-à-Vis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 2, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.872.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165962/9.

(110192961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Bureauconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 3, rue François Hogenberg.

R.C.S. Luxembourg B 74.952.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165964/9.

(110192962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

BW Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 150.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165967/9.

(110192289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Schaefer A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.754.

ICREM Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 112.

R.C.S. Luxembourg B 93.507.

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre

Par devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

I. Le Conseil d'Administration de la société anonyme SCHAEFER A.G. (matr. 1997 22 11 640) ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-strooss, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en date du 25 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 26.228 de l'année 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 105.754,

Ici représentée par

1) Monsieur Walter SCHAEFER, commerçant en retraite, né le 28 octobre 1935, demeurant à B-4791 Burg-Reuland, Grufflingen 41;

2) Monsieur Edgar SCHAEFER, électricien d'autos, né le 19 mai 1967, demeurant à B-4791 Burg-Reuland, Grufflingen 40;

3) Monsieur Patrick SCHAEFER, ingénieur, né le 4 décembre 1971, demeurant à L-9753 Heinerscheid, Houserknapp 20;

administrateurs, pouvant valablement engager la société par leurs signatures conjointes en vertu des statuts de la société;

II. Le conseil d'administration de la société anonyme ICREM HOLDING A.G. (matr. 1997 40 09 989), ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, maison 112, constituée suivant acte passé par-devant Maître Martine Weinandy, préqualifiée, en date du 25 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 1206 de l'année 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 93.507,

représenté par

1) Monsieur Paul MULLER, comptable, demeurant à L-9840 Siebenaler, maison 14, né le 3 novembre 1956 à St.Vith;

2) La société EAST-WEST TRADING COMPANY sàrl, ayant son siège social à à L-9840 Siebenaler, maison 14, représentée par son gérant, Monsieur Paul MULLER, prénommé;

3) La société LUCKY INVEST HOLDING SA, ayant son siège social à à L-9840 Siebenaler, maison 14, représentée par son administrateur délégué, Monsieur Paul MULLER, prénommé;

administrateurs, pouvant valablement engager la société par leurs signatures conjointes en vertu des statuts de la société;

Lesquels ont requis le notaire instrumentant d'acter en la forme authentique le projet de fusion qui suit:

Données et objectifs de la fusion projetée

La société anonyme SCHAEFER A.G. déclare détenir toutes les parts sociales et autres titres susceptibles de conférer un droit de vote au sein de la société anonyme ICREM HOLDING A.G.

Une restructuration est envisagée au niveau du groupe auquel ces deux sociétés appartiennent.

Il est dans ce contexte proposé de réaliser suivant la procédure dite simplifiée décrite à la section XIV sous-section III de la loi sur les sociétés commerciales la fusion-absorption de la société anonyme ICREM HOLDING A.G. par la société anonyme SCHAEFER A.G. et les organes de gestion de chacune des sociétés qui fusionnent ont établi par écrit un projet de fusion qu'ils requièrent par les présentes le notaire soussigné d'acter comme suit:

DISPOSITIONS DU PROJET DE FUSION

Description des sociétés à fusionner

1. Société absorbante. La société anonyme SCHAEFER A.G., ci-après désignée la "Société Absorbante", (matr. 1997 22 11 640) ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-strooss, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en date du 25 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 26.228 de l'année 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 105.754,

Son capital social s'élève à trente et un mille euros (31.000,-€), représenté par cent vingt-cinq (125) actions avec une valeur nominale de deux cent quarante-huit (248,-€) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

2. Société absorbée. La société anonyme ICREM HOLDING A.G., ci-après désignée la "Société Absorbée", (matr. 1997 40 09 989), ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, maison 112, constituée suivant acte passé par-devant Maître Martine Weinandy, préqualifiée, en date du 25 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 1206 de l'année 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 93.507,

Son capital social s'élève à cent neuf mille euros (EUR 109.000.-), représenté par cent vingt-cinq (125) actions avec une valeur nominale de huit cent soixante-douze euros (EUR 872.-) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

Modalités de la fusion

La fusion sera réalisée par voie d'absorption de la société anonyme ICREM HOLDING A.G. par son unique actionnaire, la société anonyme SCHAEFER A.G.

La société absorbante étant titulaire de la totalité des actions, parts et autres titres conférant droit de vote de la société à absorber, l'opération est soumise aux dispositions de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 régissant les fusions simplifiées.

Actions nouvelles - Rapport d'échange

Etant donné que la Société Absorbante détient l'entière du capital et titres quelconques de la Société Absorbée, il ne sera pas émis de nouvelles actions par la Société Absorbante et aucun échange d'actions n'est à envisager.

A défaut de rapport d'échange à calculer, compte tenu des dispositions de l'article 278 auquel il est fait référence ci-avant, il n'est pas nécessaire de faire établir de rapports d'experts ni que les conseils d'administration respectifs ne produisent de rapports aux actionnaires.

A défaut d'émission d'actions nouvelles, il n'y a pas lieu de fixer les modalités de leur remise ni d'indiquer la date à partir de laquelle elles donneraient le droit de participer aux bénéfices.

Dates de prise d'effet sur le plan comptable et juridique

Le projet de fusion est basé sur les situations comptables intermédiaires respectives de la Société Absorbée et de la Société Absorbante établis à la date du 31 décembre 2010.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont conventionnellement considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante est fixée au 30.9.2011, et tous bénéfices ou pertes réalisées par la Société Absorbée après cette date sont censés réalisés pour le compte de la Société Absorbante.

La fusion sera réalisée à la date où seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause c'est-à-dire à la date de la dernière assemblée générale des sociétés fusionnantes approuvant le projet et la fusion et sera opposable aux tiers après la publication de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Respect des droits particuliers

Au moment de la fusion, la Société Absorbée ne comptera aucune action ayant des droits spéciaux, aucun emprunt obligataire, aucune part de fondateurs ou titres quelconques autres que des actions. Il n'y a dès lors pas à indiquer les mesures proposées à l'égard d'associés ayant des droits spéciaux ou de porteurs de titres pour assurer le respect de leurs droits.

Attribution d'avantages particuliers

Il n'est accordé, par l'effet de la fusion, aucun avantage particulier ni aux administrateurs, ni aux experts, ni aux commissaires des deux sociétés qui fusionnent.

Conséquences de la fusion

La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute, toutes les actions représentant son capital social seront annulées et tous ses actifs et passifs seront universellement transmis de plein droit à la Société Absorbante.

Le mandat du gérant de la Société Absorbée prend fin à la date d'effet de la fusion. La décharge sera proposée à l'assemblée générale d'approbation de la fusion.

Information

Tous les actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante ont le droit, un mois au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur le projet de fusion et sous réserve de renonciation à ce droit, de prendre connaissance au siège social de la société dont ils sont actionnaires, du projet de fusion, des comptes annuels, y compris ceux au 31 mars 2010 (pour la Société Absorbante) et au 31 août 2009 (pour la Société Absorbée), même non encore approuvés ni déposés, ainsi que des rapports de gestion et tous autres documents, tels que déterminés à l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la transmission universelle de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales, tel que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Walter SCHAEFER, Edgar SCHAEFER, Patrick SCHAEFER, Paul MULLER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 18 novembre 2011. Relation: DIE/2011/10966. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011166565/129.

(110192770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

BW Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 150.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165968/9.

(110192290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Cannon Street Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 146.542.

Il est porté à connaissance des tiers que l'associé unique de la société, Wainbridge Global Opportunities Limited, a changé sa dénomination sociale en Rolle Real Estate Investments Limited, avec effet au 27 septembre 2011.

De ce fait:

- La nouvelle dénomination sociale de l'associé unique est Rolle Real Estate Investments Limited.
Munsbach, le 5 Décembre 2011.

Référence de publication: 2011165970/13.

(110192880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 30.880.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège social en date du 9 mars 2011

- La nomination de Me Nicolas SCHAEFFER comme administrateur, décidée par le Conseil d'Administration du 8 juin 2010 a été ratifiée par l'Assemblée Générale.

- Le mandat des administrateurs énumérés ci-après est renouvelé pour une période de un (1) an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en l'an 2012:

- Dr Paolo CORNARO, né le 16/05/1945 à Lugano (Suisse), Président
- Dr Luigi DELL'ACQUA, né le 17/01/1939 à Lugano (Suisse), Vice-Président
- Ing. Vittorio CORNARO, Administrateur
- Dr Marco CARÙ, né le 16/06/1962 à Milan (Italie), Administrateur

Ces derniers ayant leur adresse professionnelle à C-6901 LUGANO - Via Canova, 16, ainsi que

- Me Nicolas SCHAEFFER, né le 06/12/1966 à Luxembourg, Administrateur, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg - 12, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2011167359/23.

(110194124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.
